

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 4 JUILLET 2022

Délibération n°2022_64

Convocation du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Thème CULTURE

Objet : partenariat culturel intercommunal
2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU

Sont excusés : Mme SEVIN qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. GRAS qui a donné pouvoir à Mme MAES

Secrétaire de séance : Madame Marie ROUSSEAU

RAPPORT PRESENTÉ PAR : C BRUNEL

Une convention est proposée entre les villes de Blanzay, Montceau-les-Mines, Saint-Vallier et Sanvignes-les-Mines pour l'exposition intercommunale qui se tiendra à la salle de la Trèche du 14 novembre au 18 décembre 2022.

La ville de Sanvignes-les-Mines prendra en charge l'organisation matérielle et administrative de l'exposition.

Le coût global de l'exposition sera réparti au prorata de la population comme suit :

- 17 % pour la ville de Blanzay soit 1 104 €,
- 50 % pour la ville de Montceau-les-Mines 3 247 €
- 11 % pour la ville de Sanvignes-les-Mines soit 714 €
- 22 % pour la ville de Saint-Vallier soit 1 429 €

Sur proposition du rapporteur,

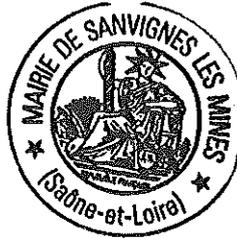
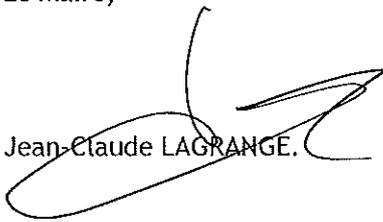
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR,

- autorise M. le Maire à signer la convention proposée (document joint) et tous documents nécessaires à sa mise en place

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Marie ROUSSEAU.



Transmis à la Sous-Préfecture le 07.07.2022
Publié sur le site internet de la commune le 08.07.2022